ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

frais dentaires

Question écrite n° 52535

Texte de la question

M. Jérôme Guedj appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la prise en charge des soins dans le secteur dentaire. L'association « 60 millions de consommateurs », avec le soutien le collectif inter associatif sur la santé (CISS) et la société Santéclair, a rendu publique, ce lundi 25 novembre 2013, une étude sur le manque d'encadrement de la facturation des soins dentaires à l'origine de surcoûts massifs payés par les patients. Ainsi, cette étude met en évidence la facturation d'honoraires non autorisés sur les soins conventionnés, qui restent à la charge des patients. Ces pratiques sont particulièrement répandues dans certaines régions, notamment en Île-de-France et sur Paris. Par conséquent, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qui pourraient être prises par son ministère pour assurer un meilleur encadrement de la facturation des soins dentaires.

Données clés

Auteur : M. Jérôme Guedj
Circonscription : Essonne (6e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 52535
Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations
Ministère interrogé : Affaires sociales et santé
Ministère attributaire : Affaires sociales

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 25 mars 2014, page 2719
Question retirée le : 6 mai 2014 (Fin de mandat)